

REGLEMENT DU 46^{ème} CRITERIUM DES JEUNES



1. Le Critérium des jeunes est organisé en 2020 sous le patronage de l'AFT et du Comité Régional du Hainaut.
2. La commission se compose de Mme COURTOIS Ariane, MM FELTZ Michel, FRERE Jean, VANDEVILLE Luc.
3. Le critérium des jeunes comprend 19 catégories :

Mixte		
U9	Grade 1	9.1 à 9.5
	Grade 2	9.3 à 9.8
	Grade 3	9.6 à 9.8

Jeunes Filles		
U11	Grade 1	11.1 à 11.5
	Grade 2	11.3 à 11.8
	Grade 3	11.5 à 11.8
U13	Grade 1	13.1 à 13.5
	Grade 2	13.3 à 13.8
	Grade 3	13.5 à 13.8
U15	Grade 2	C30 à C30.6
	Grade 3	C30.4 à C30.6

Jeunes Gens		
U11	Grade 1	11.1 à 11.5
	Grade 2	11.3 à 11.8
	Grade 3	11.5 à 11.8
U13	Grade 1	13.1 à 13.5
	Grade 2	13.3 à 13.8
	Grade 3	13.5 à 13.8
U15	Grade 2	C30 à C30.6
	Grade 3	C30.4 à C30.6

TETES DE SERIE : à classement égal, obligation de respecter le classement du critérium pour l'établissement de celles-ci (150 € d'amende au club pour non-respect de ce point).

4. L'affiliation 2020 est exigée. La tenue de tennis est de rigueur.

- Le montant de l'inscription est fixé à minimum 5 € et maximum 8 €, y compris les 15% de redevance pour le critérium. Tout dépassement de ce montant entraînera la non-participation du club organisateur à l'édition 2021.
- Participation aux compétitions : tout joueur ne peut la même semaine jouer que dans deux compétitions se terminant la même semaine.
- Un supplément de 3€ sera réclamé à tout joueur qui n'aura pas pris connaissance de l'horaire de son premier match ou confirmé sur www.aftnet.be
- Arbitrage conseillé dans toutes les catégories et surtout chez les U9.

5. Les points seront attribués comme suit pour le classement final : 10 points au vainqueur, ensuite 8, 6, 4.

N.B. les points ci-dessus seront multipliés par le coefficient suivant :

- De 2 à 3 participants effectifs : 1
- De 4 à 15 participants effectifs : 1,2
- A partir de 16 participants effectifs : 1,4

« Participants effectifs », veut dire ayant joué un match. En cas d'égalité de points, le vainqueur sera celui qui aura gagné le plus grand nombre de tournois, puis celui qui aura participé au plus grand nombre de finales, etc.

6. L'inscription est limitée à deux catégories par tournoi. Un minimum de 2 participants est obligatoire pour établir un tableau.
7. Tour joueur déclaré W-O dans une catégorie au cours d'un tournoi ne prendra pas de points pour le classement du critérium dans cette catégorie pour ce tournoi.
8. Pour le classement final les 8 meilleurs résultats seront pris en considération.
9. Tout joueur participant à la Coupe de Borman recevra un bonus de 8 points pour le critérium d'été. Ce bonus sera ajouté en fin de saison.
10. Nombre de prix attribués dans toutes les catégories lors de la grande fête du Hainaut :
- 1 prix en hiver (Obligation d'avoir pris des points dans minimum trois tournois en hiver)
 - 2 prix en été (Obligation d'avoir pris des points dans minimum six tournois en été)
11. En cas de litige, le présent règlement du Critérium des jeunes fera foi. Les cas non prévus au règlement seront tranchés, sans appel par la Commission.
12. Un master AFT sera organisé à l'issue de la saison d'été.
Toutes les catégories seront organisées et seront composées des deux premiers de chaque catégorie du critérium d'été.
13. La remise de prix des critères hiver et été sera organisée le samedi 14 novembre 2020 à partir de 15 H à l'Auditorium Abel DUBOIS – Rue du Gouvernement, 15 – 7000 MONS
Présence obligatoire du (de la) lauréat(e) pour recevoir son prix.
14. Attribution du titre de champion(ne) des critères hiver et été (addition des points gagnés dans toutes les catégories confondues : Jeunes et Adultes).
Trois prix seront attribués : 1^{er} prix : 300 € - 2^{ème} prix : 200 € - 3^{ème} prix : 100 €
15. Les classements à jour paraîtront le mercredi dans le quotidien « L'Avenir » compte tenu de l'avancement des tournois et sur le site internet du Hainaut www.aft-hainaut.be

Approuvé par le Comité Régional du Hainaut
Secrétaire : A. COURTOIS
Président : J. DAUGE